

La spécialité Mécanique structures industrielles (MSI) forme, par apprentissage, des ingénieurs de terrain (bac+5) dans les secteurs : mécanique, chaudronnerie, soudage et métallurgie. Elle leur permet d'occuper des fonctions telles que : fabrication, chargé d'affaires, bureau d'études / méthodes, inspection / contrôle...

#### MOTS-CLÉS

CHAUDRONNERIE –
ÉNERGIE – MÉCANIQUE –
MÉTALLURGIE –
INSTALLATION ET MAINTENANCE
INDUSTRIELLE – NUCLÉAIRE –
SOUDAGE

### TOUTES LES FORMATIONS DE L'ÉCOLE S'APPUIENT SUR UN RÉSEAU DE PARTENARIATS SOLIDES AVEC :

- le monde industriel (800 stages, 200 projets industriels et 50 contrats d'apprentissage par an),
- la recherche académique (14 laboratoires de recherche associés),
- l'international (plus de 100 universités partenaires dans le monde).

### **FORMATION PAR APPRENTISSAGE**

- Alternance école / entreprise. LES COURS ONT LIEU À NÎMES
- ELS COURS ON I EILU ANIMES
- Dans les locaux de l'IUT de Nîmes. ANCIENNEMENT MÉCANIQUE FQSC
- MSI = ancienne spécialité Mécanique, option Fabrication et qualité des structures chaudronnées (FQSC)

# MÉTIERS VISÉS

### A sa sortie de l'école, l'élève-ingénieur MSI:

- a acquis les bases scientifiques et techniques dans le domaine de la mécanique appliquée aux structures mécano-soudées ;
- possède des connaissances dans les domaines de la chaudronnerie, de la métallurgie, du soudage et des techniques connexes;
- est capable de concevoir, fabriquer et maintenir des installations industrielles.

### Il est apte à :

- →réaliser le pilotage et le suivi d'une affaire ;
- → organiser, optimiser et piloter la production et les flux industriels ;
- → garantir la sécurité des hommes et des moyens, le respect de l'environnement et des réglementations et la qualité des produits ;
- →innover et industrialiser par la conception et le développement des produits et des procédés;
- →organiser et superviser les activités et les interventions de maintenance.

# SECTEURS D'ACTIVITÉ VISÉS

- Entreprises de maintenance, de production et de transformation des métaux (feuilles, tubes, profilés) pour l'industrie nucléaire, chimique, pétrochimique, agroalimentaire, pharmaceutique, les transports, le stockage, l'énergie ou l'environnement.
- Bureaux d'études.
- Organismes de contrôle.



# $\mathbb{Z}$

## PRINCIPALES MATIÈRES ENSEIGNÉES

- → mathématiques
- →physique
- →chimie
- →électricité
- →mécanique
- →matériaux
- ) | | | | |
- →qualité
- $\rightarrow$ informatique
- →sciences humaines et sociales
- →langues vivantes

Liste exhaustive des unités d'enseignement (UE) et volumes horaires disponibles sur **www.polytech-montpellier.fr,** rubrique Formation / Mécanique structures industrielles

# Z

## **UNITÉS PROFESSIONNELLES**

La formation en entreprise est placée sous la responsabilité d'un tuteur industriel, le maître d'apprentissage, et suivie par un tuteur pédagogique, l'enseignant. Elle est organisée autour de cinq unités professionnelles :

- → connaissance de l'entreprise (UP1) 1ère année
- →environnement technique (UP2) 1ère année
- →application scientifique et/ou technologique (UP3) 2<sup>ème</sup> année
- → conduite d'affaires (UP4)- 2ème année
- → projet industriel de fin d'études (UP5)- 3ème année

# N<sub>II</sub>

## ILS SONT DIPLÔMÉS « MSI »

- Régis Bernhard, responsable fabrication-soudage, Eiffel Industries (Mécanique FQSC 2010)\*
- Sébastien Bully, chef de projet, Air Liquide (Mécanique FQSC 2002)\*
- Julien Chapuis, directeur procédés de soudage, Areva (Mécanique FQSC 2007)\*
- \* MSI = anciennement Mécanique FQSC.

## CALENDRIER

- →Durée de la formation : 3 ans.
- →Début de la formation : début octobre.
- →71 semaines à l'école + 72 semaines en entreprise +5 semaines de congés payés par an.
- →Alternance école / entreprise :
  - 7 à 10 semaines / 7 à 10 semaines la 1ère année
  - 5 sem. / 5 sem. puis 10 sem. / 10 sem. la 2<sup>e</sup> année
  - 10 sem. / 10 sem. puis 15 sem. / 15 sem. la 3º année

# CONDITIONS D'ACCÈS

- → Avoir l'âge limite pour la signature du contrat d'apprentissage. (selon réglementation en vigeur)
- →Être titulaire d'un Bac+2 (L2, DUT, BTS, CPGE, PeiP...) dans le domaine des sciences et techniques.
- →Être admissible au concours (dossier + entretien)
- →Après signature d'un contrat d'apprentissage.

L' apprenti perçoit une rémunération minimale entre 41 % et 78 % du SMIC.

#### **DES PARTENARIATS SOLIDES**

#### La formation MSI bénéficie du soutien fort :

- de la Région Occitanie, à travers le Centre de formation d'apprentis régional de l'Enseignement Supérieur (CFA ENSUP LR);
- du SNCT, le Syndicat national de la chaudronnerie, tuyauterie & maintenance industrielle.

La plupart des entreprises partenaires embauchent les apprentis-ingénieurs dès qu'ils ont obtenu leur diplôme.









Crédits photo : Groupe Archimède -

Boulicault - Luc Jennepin - Shuterstock

Camille















POLYTECH Montpellier - Antenne de Nîmes - Spécialité MSI 8, rue Jules Raimu - CS 12007 - 30907 NÎMES cedex 2

04 66 62 85 42 / polytech-secretaire-msi@umontpellier.fr

CFA régional de l'Enseignement Supérieur - CS 79235 99, avenue d'Occitanie - 34197 Montpellier Cedex 5 04 66 62 85 90 / 04 66 62 85 92 / cfa@ensuplr.fr















